

Bulletin d'informations municipales

Juillet 2021 - N° 88

Plus d'informations sur www.cornil19.fr

Directeur de la Publication : Pascal FOUCHÉ



SOMMAIRE

Informations	p. 1
Le mot du maire	p. 2
Budget de la commune	p. 3-4
Règlementation	p. 5-6
Projets	p. 7-8
Travaux	p. 9-10
Conseils Transition écologique	p. 11
École de CORNIL	p. 12
Vie locale	p. 13-14
Manifestations	p. 15

Mairie de CORNIL

Tél : 05.55.27.20.12

Fax : 09.71.70.23.64

Email : mairie.cornil@wanadoo.fr

Site internet : www.cornil19.fr

Heures d'ouverture au public

Du lundi au vendredi

9 h 00 - 12 h 00 & 14 h 00 - 18 h 00

Le samedi

9 h 00 - 12 h 00

Permanences des élus à la mairie

Le maire, Pascal FOUCHÉ reçoit les jeudis et sur rendez-vous les autres jours.

Les adjoints :

Jeanine CARPENTIER, Michel ESCURE et Irène SERVIÈRES reçoivent sur rendez-vous.

Les comptes-rendus des conseils municipaux, dans leur intégralité, sont consultables en mairie et sur **LE NOUVEAU SITE WEB DE LA COMMUNE**.

Les personnes désireuses de recevoir une lettre d'information numérique doivent se connecter sur le site de la commune CORNIL19 et s'inscrire sur la Newsletter.

Souhaitant vous faire participer au journal communal, une page peut vous être attribuée. Pour cela, il vous suffit de contacter la mairie. Votre texte sera publié sous réserve du respect des personnes et des biens.

NOUVEAU :

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, et seulement en cas d'urgence, vous pouvez appeler le numéro suivant : 06 70 10 62 24

Chères Cornilloises, chers Cornillois,

Vous allez découvrir dans ce numéro de votre journal municipal la présentation détaillée du budget communal 2021 qui, espérons-le, s'inscrira dans une nouvelle période pour nous tous, délivrée de cette pandémie et résolument tournée vers des jours meilleurs.

Parmi les projets que l'équipe municipale souhaite mener, nous retiendrons dans un premier temps :

- ♦ Programme de rénovation énergétique et actualisation de l'équipement numérique à l'école ;*
- ♦ Remplacement du réseau d'éclairage public dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux au Puy Marut ;*
- ♦ Rénovation de chemins et de voiries communales ;*
- ♦ Travaux sur la toiture de l'église...*

Le conseil municipal a également décidé d'accompagner la rénovation de l'habitat dans le périmètre du centre bourg en votant une enveloppe annuelle de 12 500 €. Des aides pourront être attribuées à des propriétaires bailleurs ou des propriétaires occupants selon certains critères. Ce dispositif qui complète l'OPAH initié par Tulle Agglo se déroulera sur une période de 5 ans.

Les conclusions de l'étude de « Revitalisation du cœur de bourg » mettent en évidence les attentes des habitants de la commune : nouveaux commerces, espaces de convivialité, volonté d'avoir un centre bourg plus animé et dynamique.

Une réunion publique, dès que les conditions sanitaires le permettront, sera organisée pour présenter le diagnostic, évoquer des scénarios possibles et recueillir vos avis.

D'ores et déjà, le conseil municipal aura à prendre une importante décision concernant l'avenir du bâtiment de La Poste lors du prochain conseil municipal. En effet, les horaires d'ouvertures de La Poste, continuellement revus à la baisse, laissent cet espace commercial largement sous occupé et un service qui ne correspond pas à l'attente des cornillois. Pourtant il occupe une situation stratégique, sûrement la plus favorable pour accueillir un nouveau commerce.

Je salue l'arrivée de Camille VALETTE, qui au sein d'une équipe de kinésithérapeutes motivée, complète l'offre de soins de la maison de santé.

L'« Auberge du Pont », reprise et rénovée par M. BAH, doit prochainement accueillir de nouveau les clients.

Le centre hospitalier Jean-Marie DAUZIER accueille sa nouvelle Madame Frédérique BOUTON, nouvelle directrice

Merci à eux pour leur investissement et leur envie d'œuvrer sur la commune.

Je vous souhaite un bel été, avec des temps de convivialité et de partage retrouvés.

Cordialement à toutes et tous.

Pascal FOUCHÉ

Budget 2021 de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 893 258 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de **893 258 euros**, en diminution de 53 935 euros par rapport au budget primitif 2020.

Dépenses de fonctionnement :

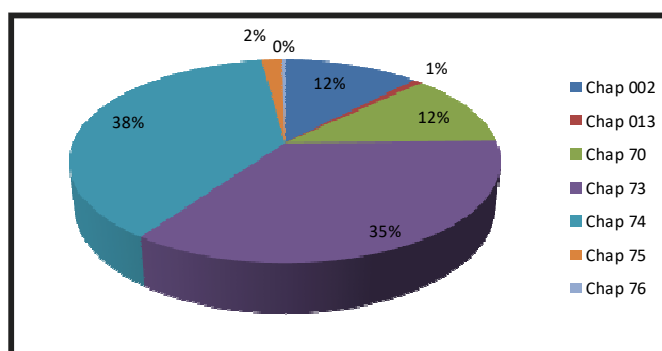
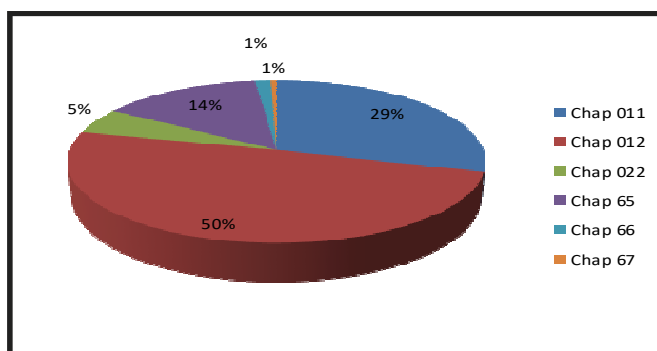
Les dépenses générales (260 900 €) augmentent de 3,24 %, principalement à cause des fournitures d'entretien dues à la Covid (gel, masques, produits d'entretien), les dépenses de personnel (440 600 €) diminuent de 2,87 % et pour les autres charges de gestion courante (126 550 €), l'augmentation de 31,33 % concerne les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom à Puy Marut.

114 165 € sont affectés à la section investissement au titre des excédents de fonctionnement reportés.

Recettes de fonctionnement :

Suite à la réforme de la taxe d'habitation seuls les taux des taxes foncières sont modifiables, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux. Les produits des services, du domaine et ventes diverses (105 300 €) sont en diminution de 5,78 %, les redevances d'occupation du domaine public communal ENEDIS et Orange restent stables mais les dotations assainissement collectif versées par Tulle Agglo baissent. Le compte Impôts et taxes (313 956 €) augmente de 23 947 € soit 8,26 % grâce aux impôts directs locaux, à la dotation de solidarité communautaire et au Fond de péréquation ressources communales et intercommunales. Quant aux dotations et participations (340 702 €), légère diminution de 1,33 % en raison de la baisse des dotations forfaitaire et nationale de péréquation.

Les produits de gestion courante (16 000 €) chutent de 18 % à la suite du transfert de la gestion locative des garages à Corrèze Habitat au 1^{er} janvier 2021.



DEPENSES		
Chap 011	Charges à caractère général	260 900,00 €
Chap 012	Charges de personnel	440 600,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	45 788,77 €
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	2 219,23 €
Chap 65	Autres charges de gestion	126 550,00 €
Chap 66	Charges financières	12 700,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	4 500,00 €
TOTAL		893 258,00 €

RECETTES		
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	108 000,00 €
Chap 013	Atténuations des charges	7 000,00 €
Chap 70	Produits des services	105 300,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	313 956,00 €
Chap 74	Dotations	340 702,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion	16 000,00 €
Chap 76	Produits exceptionnels	2 300,00 €
TOTAL		893 258,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 580 496,56 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de **580 496,56 euros** en augmentation de 43,37 % soit 175 610 euros par rapport au budget primitif 2020.

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles (14 000 €), il s'agit des frais d'études pour l'opération cœur de Bourg.

Les subventions d'équipement versées sont de 41 666 € pour l'enfouissement des réseaux au Puy Marut et la restructuration de l'éclairage public et de 12 500 € pour les aides communales concernant l'OPAH-RU.

Dans les immobilisations corporelles, on retrouve la réfection de la toiture de l'église pour 40 000 €, 24 500 € pour les chemins ruraux et 25 000 € pour le changement du serveur de la mairie et des tableaux numériques de l'école ainsi que 18 200 € pour les armoires inox de la cuisine, étagères, chalets, les décorations de Noël et achats divers. En ce qui concerne les immobilisations en cours, le programme de rénovation énergétique de l'école s'élève à 150 000 € et la 3^{ème} tranche des travaux d'accessibilité du stade et de l'église à 34 191 €.

Quant à la gestion de la dette, le compte « emprunts » subit une forte augmentation ponctuelle en raison du remboursement d'un emprunt relais de 90 000 € concernant l'avance TVA pour la construction de la maison médicale.

Recettes d'investissement :

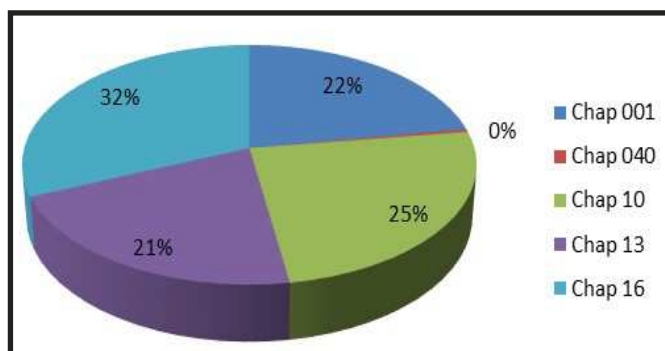
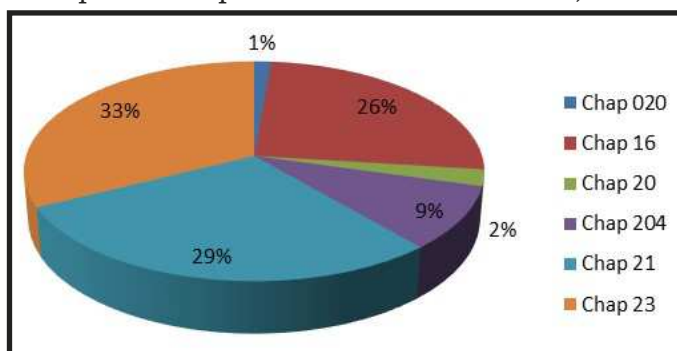
Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est de 129 862,97 euros.

Pour les dotations, fonds divers et réserves : 28 600 € de FCTVA et 114 165 € d'excédent de fonctionnement.

Au chapitre subventions :

- 63 932 € versés par le Conseil Départemental au titre du contrat de contractualisation, des chemins ruraux et du matériel informatique,
- 10 000 € de Tulle Agglo pour l'opération « Cœur de Bourg »,
- 45 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires pour le programme de rénovation énergétique à l'école.

L'emprunt d'équilibre s'élève à 182 504,30 €.



DEPENSES	
Chap 020 Dépenses imprévues	8 000,00 €
Chap 16 Remboursement emprunts	148 500,00 €
Chap 20 Immobilisations incorporelles	14 000,00 €
Chap 204 Subventions d'équipement	54 166,35 €
Chap 21 Immobilisations corporelles	167 639,10 €
Chap 23 Immobilisations en cours	188 191,11 €
TOTAL	580 496,56 €

RECETTES	
Chap 001 Solde d'exécution reporté	129 862,97 €
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert	2 219,23 €
Chap 10 Dotations	143 765,00 €
Chap 13 Subventions d'investissement	122 145,06 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	182 504,30 €
TOTAL	580 496,56 €

Heures de tontes

Les **nuisances sonores** causées par la tonte d'une pelouse peuvent être source de gêne pour le voisinage, notamment lorsque la tonte s'effectue tôt le matin ou tard le soir.

Le principe

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers, susceptibles de générer des nuisances sonores, sont réglementés par arrêté préfectoral.



Que dit la réglementation ?

La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « *Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage* », mais cet [article R. 1336-5 du Code de la santé publique](#) s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse !

Un arrêté municipal encadre cette nuisance. L'utilisation d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques et autres matériels, n'est autorisée que :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h,
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Afin de ne pas troubler le repos ou la tranquillité des habitants, il est essentiel que chacun d'entre nous respecte les différents arrêtés réglementant la vie en communauté, en effet « le bien-vivre ensemble commence par le respect de l'autre ».



Déchets - (In)civilités

Malgré tous les moyens mis à notre disposition : containers, déchetterie, enlèvement des encombrants (...), il est très regrettable de trouver encore des dépôts de déchets sauvages.

En plus d'être intolérable cela entraîne du travail supplémentaire pour l'équipe d'entretien communal.

Les amendes encourues peuvent aller jusqu'à **1 500 €**.



Le brûlage des déchets verts

Avec le retour du printemps, les activités de jardinage sont de retour. Tonte de la pelouse, taille des arbres fruitiers, entretien des haies, élagage, débroussaillage : les occasions de produire des déchets verts ne manquent pas. Et pour les éliminer, la vieille habitude de les brûler au fond du jardin ou du champ résiste au temps... et à la réglementation.

Or, le règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des ordures ménagères – dont les déchets verts font partie – tant à l'air libre (feu de jardin) qu'en incinérateur. Et la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe : que l'on se trouve en ville, en secteur périurbain ou rural, le brûlage des déchets verts domestiques est **STRICTEMENT** interdit, et ce toute l'année.

L'interdiction de brûlage des déchets verts résulte d'une réglementation nationale, issue du Grenelle de l'Environnement (décret du 11 juillet 2011).

Afin de prendre en compte les contraintes locales, l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 réglementant l'usage du feu :

divise l'année en 2 périodes :

La période orange (du 15/02 au 31/05 et du 01/07 au 30/09) où le brûlage est interdit (dérogations possibles pour les professionnels) ;

La période verte (du 01/10 au 14/02 et du 01/06 au 30/06) où le brûlage est autorisé sous conditions ; une période rouge d'interdiction totale peut être instituée par arrêté préfectoral si les conditions climatiques le justifient.

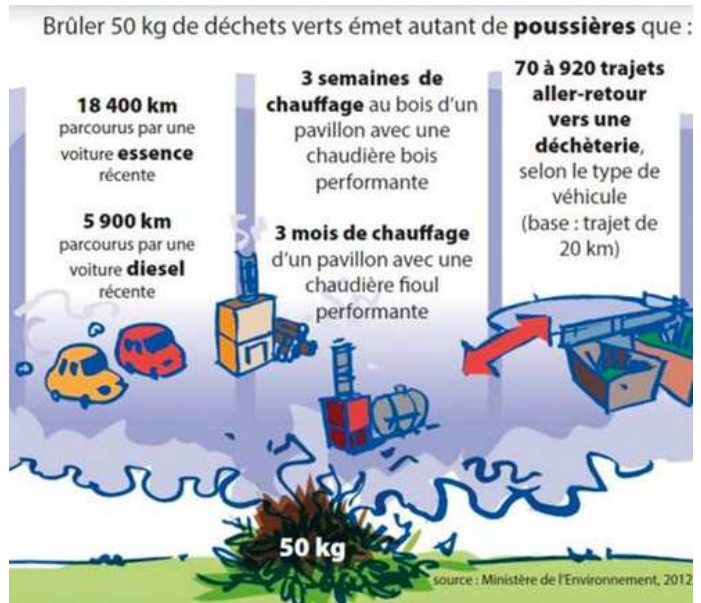
autorise :

Le désherbage thermique ;

Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillage : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé ;

Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs, vergers...) non attenantes à l'habitation ; **Le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année ;**

Le brûlage pour raison prophylactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites.



OPAH RU

Pour les 5 prochaines années, Tulle agglo met en place un

À destination des propriétaires occupants et bailleurs, les aides à l'habitat de Tulle Agglo mises en place pour 5 ans permettent de réhabiliter leurs logements en bénéficiant de conseils gratuits, d'une assistance tout au long du projet et d'aides financières. Seuls les projets non commencés peuvent bénéficier des subventions. Des déductions fiscales, avances de subvention et prêt à taux zéro sont possibles sous conditions. Les aides proviennent de l'agglo, du département et de l'État.

La commune de CORNIL s'est donnée pour ambition de reconquérir l'habitat vacant et dégradé, dans son centre bourg. En complément des aides attribuées sur l'ensemble du territoire de Tulle Agglo, la commune de CORNIL complète pour un montant total de 12 500 €/an.

Propriétaire occupant

Sous conditions de ressources.

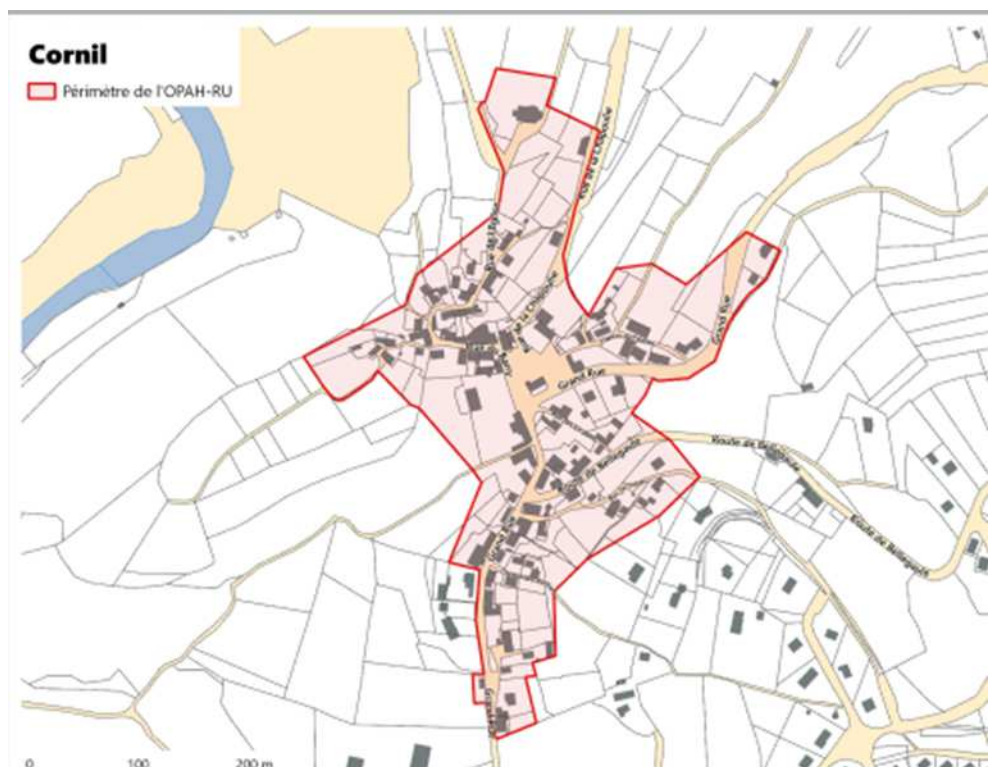


Propriétaire bailleur

Sans conditions de ressources.



Dans les deux cas, les aid



nouveau système d'aides renforcées en matière d'habitat.

Les principales aides de l'agglo

	Zones prioritaires	Reste du territoire
Travaux de rénovation énergétique	+ 3 000 €	+ 2 000 €
Accession d'un bien vacant avec travaux	+ 5 000 €	+ 3 000 €
Fusion de logements	+ 1 500 €	-
Ravalement de façade	Jusqu'à + 5 000 €	-



Exemple : La famille X

Foyer de 3 personnes. Revenu fiscal de référence : 21 496 €

Maison individuelle récente avec travaux : isolation des planchers, rampants de toiture et des murs par l'intérieur, chaudière gaz à condensation, robinets thermostatiques, radiateurs, VMC, porte d'entrée.



GAIN ÉNERGÉTIQUE : +70 %



COÛT TOTAL TTC : 23 871 €
 AIDES ANAH : - 15 076 €
 AIDES AGGLO : - 2 000 €
 AIDE DÉPARTEMENT : - 1 026 €

Reste à charge : 5 769 €
 soit 76 % d'aide

Les principales aides de l'agglo

	Zones prioritaires	Reste du territoire
Travaux de rénovation énergétique	+ 3 000 €	+ 3 000 €
Accession d'un bien vacant avec travaux	+ 5 000 à 6 000 €	-
Ravalement de façade	Jusqu'à + 5 000 €	-
Mise en location d'un bien vacant avec travaux	+ 3 000 à 5 000 €	+ 5 000 €



Exemple : Le bailleur Y

Immeuble très dégradé de 3 appartements (55, 60 et 78 m²) avec travaux : plâtrerie, isolation, chauffage, menuiseries intérieure et extérieure, sanitaire, électricité, VMC, revêtements sols et murs, démolition, couverture.



GAIN ÉNERGÉTIQUE :
 +37% POUR APPARTEMENT 1
 +52% POUR APPARTEMENT 2
 +59% POUR APPARTEMENT 3



COÛT TOTAL TTC : 216 440 €
 AIDES ANAH : - 59 780 €
 AIDES AGGLO : - 9 000 €

Reste à charge : 147 660 €
 soit 32 % d'aide

Les aides sont cumulables entre elles. D'autres aides peuvent exister en fonction des situations de chacun.

Prime à l'accession à la propriété avec travaux (PO) : une prime pour les travaux en sortie de vacance à CORNIL, financée par la commune, pourrait être allouée pour l'acquisition d'un bien avec travaux dans le périmètre d'OPAH-RU.

Prime pour la mise en location d'un bien vacant avec travaux : une prime pour les travaux en sortie de vacance à CORNIL, financée par la commune pourrait être allouée pour la mise en location d'un bien vacant avec réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

Subvention au ravalement de façades : la commune de CORNIL proposera une prime pour travaux de ravalement de façades dans le périmètre d'OPAH-RU de la commune de CORNIL.

L'OPAH-RU sera suivie et animée par un opérateur qui sera désigné prochainement. Vous pouvez contacter dès à présent le service habitat de Tulle Agglo pour des obtenir des renseignements complémentaires.

Entretien de notre petit patrimoine

La commune s'est engagée dans un vaste plan d'amélioration et de restauration du patrimoine touristique. Nous remercions les administrés, employés et élus qui ont participé aux différents chantiers :



Entretien de la cascade de Rabes située sur le chemin de randonnée de la commune



Restauration de la Rambarde de la cascade de Brocard sur le ruisseau du moulin



Baquet en bois installé à la fontaine de Treillard



Table de repos près du ruisseau du moulin et du mur d'escalade

Entretien des chemins communaux et ruraux

La commune a lancé un programme d'entretien de ses chemins :



- ⇒ Chemin de Murat,
- ⇒ Chemin des Cueilles,
- ⇒ Chemin de Mont Germain,
- ⇒ Chemin des Vergnes,
- ⇒ Accès stations d'épuration Cornil et Poumeyrol,
- ⇒ Accès captage du Puy Grand, et chemin des Pougues.



TULLE'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Curage des fossés en partenariat avec la commune de Sainte-Fortunade



Programme travaux 2021 :

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique sur le bâtiment de l'école, notamment dans la garderie et le réfectoire (les fenêtres et portes seront remplacées) ainsi que le traitement de l'air (radon), ces travaux sont cofinancés à 60 % par l'État et le Conseil départemental dans le cadre du Plan de relance économique.



PREFECTURE DE LA CORREZE



Lors d'une expertise réalisée en janvier, des infiltrations d'eau ont été constatées sur certaines parties de la toiture de l'église. Des nécessaires travaux de réparation doivent être entrepris.



L'effacement des réseaux aériens au Puy Marut entraînera la rénovation complète de l'éclairage public sur ce secteur. La fédération départementale d'électrification financera à hauteur de 100 % ces travaux d'enfouissement et participera à 50 % pour l'éclairage public. Les réseaux de télécommunication seront dissimulés. L'assainissement collectif sera repris par Tulle Agglo et le réseau d'eau potable par le Syndicat des eaux du Maumont.

Tulle Agglo poursuivra la refonte des revêtements routiers sur la commune de CORNIL notamment :

- ◆ Route de Lagrave à Murat,
- ◆ Village de Freyssinges,
- ◆ Village de la Ramade.

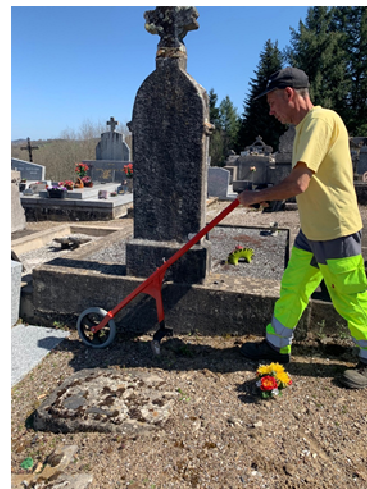


Une évolution dans la gestion et l'entretien des espaces verts communaux

Pour des raisons de santé publique et de préservation de la biodiversité, depuis janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour l'ensemble des structures publiques. Depuis 2019, l'utilisation des pesticides chimiques est aussi interdite pour les particuliers.

Ces lois demandent à chacun d'entre nous tant collectivement qu'individuellement d'évoluer sur la question des entretiens des surfaces extérieures.

Cette interdiction est une opportunité de changer de regard pour l'entretien de nos voiries et espaces verts. De nombreuses initiatives publiques montrent qu'une gestion de ces espaces sans pesticides et un entretien différencié des espaces verts est possible, sans surcoût, grâce à la mobilisation des élus, des agents communaux et de la population sur ces sujets.



La gestion différenciée comme base de réflexion : chaque élément du patrimoine communal ne réclame pas la même qualité et la même récurrence d'entretien.

Les lieux les plus fréquentés comme le cimetière, la place, l'école ou le devant de la mairie, demandent un entretien régulier et des aménagements esthétiques. D'autres lieux comme la tour de l'église, les équipements sportifs, les petits espaces verts de la commune ou les voiries du village ou des hameaux peuvent être gérés de façon différenciée, en fonction des besoins, réfléchis au préalable.

Ces changements, difficiles à concevoir pour certaines personnes et suivant les lieux (on regarde plus souvent devant chez soi et c'est bien normal), demandent un temps d'adaptation à chacune et chacun d'entre nous. Voir certains trottoirs enherbés ou certaines parties des espaces verts non tondus peut perturber et donner une sensation de négligence. Ce sera, dorénavant un choix de gestion guidé par une objectivité environnementale et économique.

La démarche entreprise est en cours d'appropriation par les techniciens communaux et un plan de gestion différenciée à l'échelle de la commune est à l'étude.

Nous comptons sur vous pour accueillir avec considération cette démarche de changement en dialoguant de façon posée et constructive avec les élus et agents communaux sur ces sujets.

Concrètement :

Sur les espaces très fréquentés, des techniques alternatives comme les méthodes thermiques (flammes ou vapeur) ou encore les méthodes mécaniques (binette, brosse rotative, balayeuse...) sont d'ores et déjà à l'œuvre sur la commune. Les surfaces enherbées restent tondues sur ces espaces et les massifs fleuris et arbustifs seront soigneusement entretenus.

Sur les espaces à moindre fréquentation, les désherbages mécaniques sont moins fréquents, ces lieux acceptant des entretiens moins réguliers. L'entretien des massifs arbustifs est annuel et la tonte des surfaces enherbées moins régulière. Une part de plantes spontanées doit être conservée et maîtrisée dans ces lieux.

Sur les espaces à faible fréquentation, les désherbages mécaniques sont limités à un seul passage par an voire totalement abandonnés, la tonte est effectuée une seule fois au moment des fenaisons. La végétation spontanée est privilégiée pour permettre à la biodiversité d'effectuer la complétude de ses cycles. Des abris pour la faune peuvent être aménagés (Nichoirs, tas de pierres, lierre...).

Préparation de gâteaux

Vendredi 9 avril, pour fêter les vacances, Stéphanie, Nadine et Anne-Marie avaient préparé de magnifiques et délicieux « Nids de Pâques » ; les enfants se sont régales...



Nos jardiniers en herbe

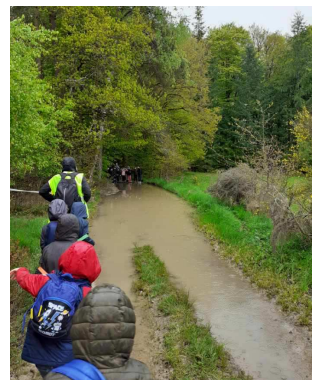


Les parterres de la cour d'école ayant été réhabilités par nos agents communaux, nos jeunes jardiniers ont pu planter fraisiers, plantes aromatiques...

Nous attendons avec impatience les premières récoltes.

Randonnée

Mardi 18 mai, les enfants sont partis en randonnée autour du lac à Égletons. Le temps était un peu pluvieux mais le pique-nique a su réchauffer tout le monde. Ce fut une belle journée.



Permis vélo

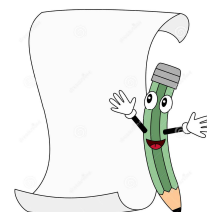


Mardi 15 juin, les élèves ont passé l'épreuve de la sécurité routière pour le permis vélo. Cet exercice basé sur une épreuve théorique puis pratique s'est déroulé dans la cour de l'école.

Inscription des nouveaux élèves à l'école de CORNIL

Les parents souhaitant inscrire leur enfant à l'école de Cornil pour la prochaine rentrée scolaire peuvent prendre contact avec la mairie ou l'école.

La directrice les rencontrera afin de leur faire visiter les locaux, présenter le fonctionnement de l'école et leur remettre le livret d'accueil de l'école.



École : 05.55.27.20.65

Portable : 06.75.91.50.01

Mairie de Cornil : 05.55.27.20.12

Maison médicale

La maison médicale complète son offre de santé au 1^{er} juin 2021 :

Déménagement du cabinet de kinésithérapie de Marie DELMAS exerçant sur la commune depuis le 1^{er} janvier 1990 accompagnée de sa collègue Marie-Hélène ALBERT qui l'avait rejointe en janvier 2015.

Bienvenue à Camille VALETTE, nouvelle kiné, récemment diplômée et originaire de Lanteuil. Elle est ravie d'intégrer cette équipe très chaleureuse et dynamique.



Pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à les contacter au 05 55 27 26 99.

Notre projet pour étoffer l'offre de service médical en recrutant de nouveaux professionnels de santé (médecin...) est toujours en cours. Pour l'instant, nous n'avons pas obtenu le succès escompté. Nous lançons un appel à tout professionnel intéressé.

Les élus de Cornil se mobilisent...

Depuis le 17 mars 2021, l'agence Régionale de Santé (ARS), avait organisé un pôle de vaccinations anti-covid-19 au centre hospitalier Jean-Marie-Dauzier, à Cornil. Ces vaccinations étaient réservées aux personnes âgées de 75 ans et plus à mobilité réduite, isolées socialement et en manque d'autonomie pour la gestion des prises de rendez-vous. Certaines personnes ne disposant pas de moyen de transport, la municipalité s'est alors mobilisée et investie pour faciliter leur déplacement en mettant en place un planning avec l'aide des médecins.



Cérémonies

Comme chaque année, les cérémonies du 19 mars et du 8 mai se sont tenues autour du monument aux morts avec un dépôt de gerbes. Malheureusement, ces manifestations se sont déroulées avec un public restreint en raison des contraintes sanitaires réduites.



Cérémonie du 8 mai

Bienvenues



Monsieur Mohammed BAH se lance dans une nouvelle aventure avec la reprise de l'Auberge du pont.

L'ouverture est prévue en début de période estivale. Il proposera à ses clients des plats à emporter sur commande. Vous pourrez également consommer sur place boissons, glaces...

Madame Frédérique BOUTON vient de rejoindre le Centre Hospitalier Jean-Marie DAUZIER au poste de Directrice. Originnaire de la Bourgogne, elle est heureuse de prendre ses fonctions au sein de cette structure.



Agenda

Samedi 3 juillet

Marché d'été

Association parents d'élèves

Dimanche 4 juillet

TULLE-BRIVE NATURE

Dimanche 4 juillet

Course de vélo à Poumeyrol

Mairie de Cornil - Amicale de Poumeyrol
Tulle Cyclisme Compétition

Samedi 10 juillet

Marché du Pays

Feu d'artifice
Comité des fêtes

Samedi 24 juillet

Concours de pétanque

« Les cigognes sont de retour »

D'autres dates sont à venir

Consulter le site www.cornil19



CORNIL

MARCHÉ ESTIVAL

03
JUILLET
2021

PRODUITS LOCAUX





PAELLA A EMPORTER SUR

RESERVATION

06 99 53 53 57 / 06 62 12 99 43

PRODUITS LOCAUX ET REGIONAUX

Rendez-vous à partir de 17 h



**Marchés des
Producteurs de Pays**



Samedi 10 juillet 2021
à partir de 18 h

Place Jean-Marie Dausier

Bal populaire animé par Mathieu MARTINIE et le duo David et Franck
feu d'artifice

Venez nombreux déguster sur place les produits locaux

